

RÈGLEMENT 10 Bornes d'ATTIGNY :

1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le dimanche 1er juillet 2018 les 10 Bornes d'ATTIGNY (08130).

- **Distance** : 10 km mesuré officiellement. Le circuit est entièrement fermé à la circulation. Cette épreuve est chronométrée.
- **Trophée départemental**. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2002).
- **Horaire** : départ de l'épreuve : 15H30. Inscription possible sur place.
- **Le retrait des dossards** s'effectuera à la salle des Fêtes d'Attigny, rue Louis le Débonnaire, à partir de 13h.
- **Lieu Départ / Arrivée** : salle des fêtes, rue Louis le Débonnaire
- **Résultats / tirage au sort** : 17h30
- **Course jeunes** de 3 km : ouvert aux benjamins (2005/2006) et Minimes (2003/2004). Le départ est donné à 15h35 ; rue Pasteur ; une seule boucle. Lot à chaque participant. Un classement sera établi pour les benjamins et les minimes.

2. Inscriptions / conditions d'admission

Droits d'engagement :

- 10 euros pour les inscriptions avant le 29 juin (paiement possible sur place) / 12 euros sur place

Procédure d'inscription :

- Préinscriptions : www.ledossard.com jusqu'au 29 juin à 23h59
- ou courrier, mail, téléphone ou sur place.
- **Courrier** : Claude CHENOT, 35 rue Thiers, 08300 RETHEL
- **Mail** : claud.chenot@orange.fr, **Téléphone** : Claude CHENOT : 03.24.38.16.00 / 06.86.86.08.98
- **bulletin d'inscription** sur le site www.fjepattigny.org

Conditions :

- Chaque participant devra IMPÉRATIVEMENT présenter :
 - La licence **FFA, UFOLEP ou FFTri** pour les coureurs licenciés
 - ou - **Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition»** pour les coureurs non licenciés FFA, UFOLEP ou FFTri.
- L'organisateur conservera le certificat médical.

3. Dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes d'Attigny à partir de 13h.
Le dossard devra être porté devant et ne devra pas être plié.

4. Parcours / Ravitaillement

1 moyenne boucle + 2 grandes boucles : 10 km. Deux ravitaillements et un épongement par tour.

5. Assistance :

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit (hormis le vélo balai)

6. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

7. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

8. Après-course et Récompenses

La remise des prix se fera à partir de 17h30 à la salle d'Attigny.

- 1^{er} homme et 1^{ère} femme : 80€
- 2^{ème} homme et 2^{ème} femme..... 65€
- 3^{ème} homme et 3^{ème} femme..... 50€
- 4^{ème} homme et 4^{ème} femme..... 35€
- 5^{ème} homme et 5^{ème} femme..... 20€

+ **Lot au 1^{er} de chaque catégorie + Primes aux records** : 50€, M. : 32'19" F. : 39'46"

Un coffret de bière ARDWEN à la prise du dossard + Tirage au sort après remise des prix : 1000 euros de lots (présence obligatoire).
Vin d'honneur à l'issue des résultats.

10. Droit à l'image et protection de la vie personnelle :

- **Droit à l'image** : les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.
- **Protection de la vie personnelle** : l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr